

Schweizerische Gesellschaft
für Anästhesiologie und Reanimation

Société suisse d'anesthésiologie
et de réanimation

Lettre d'information été 2006

Chers collègues

Il est devenu habituel en juillet que le comité de la SSAR vous informe de développements importants et des affaires en cours.

Questions de tarification

A. Problématique de l'interface entre le TARMED et le tarif des médecins dentistes (SSO)

En été 2005, l'office fédéral des assurances sociales (OFAS) émettait une directive qui nous refusait provisoirement le droit de facturer nos prestations anesthésiques selon TARMED lorsque la facture du chirurgien-dentiste était établie au tarif SSO. Les factures devaient être retenues jusqu'à la résolution du problème de l'interface entre les tarifs de la SSO et du TARMED. Si on le désirait, on pouvait, à défaut de mieux, établir une facture en nous limitant aux positions du Monitored Anaesthesia Care - MAC (Pos. 28.0010, 28.0070, 28.0120).

La recherche d'une solution provisoire fut confiée à un groupe de travail composé de représentants de la Société suisse d'odonto-stomatologie SSO, de la SSAR, de H+, de l'AI et de " santésuisse ".

Après diverses séances en partie peu réjouissantes, un compromis acceptable a été trouvé. Il a fait l'objet d'une demande à la CPI. Cette dernière a accepté cette demande de modification le 16.6.2006 (décision de la CPI Nr 05051).

La nouvelle réglementation attribue une classe de risque anesthésique à toutes les interventions du tarif SSO concernées. Cette classe de risque anesthésique repose sur les mêmes critères que ceux développés dans les " interprétation médicale " des positions TARMED spécifiques à l'anesthésie. Ainsi, toutes les interventions endobuccales sont classifiées en classe de risque anesthésique III.

Pour le temps d'anesthésie facturable durant l'intervention (28.0140 et 28.0150), c'est la durée effective d'anesthésie qui compte (durée incision-suture) conformément au protocole d'anesthésie. Le protocole d'anesthésie doit être remis d'emblée et gratuitement au répondant des frais avec la mention du numéro de facture.

Tous les détails de cette nouvelle réglementation sont disponibles en pdf sur le site www.tarmedsuisse.ch, sous la rubrique "Décisions de la CPI - version 1.22 release 07.07.2006".

Il est donc possible de facturer dès maintenant toutes les factures des interventions dentaires et maxillo-faciales qui ont été retenues jusqu'à présent faute de réglementation claire. Par contre, les assurances n'accepteront pas de factures complémentaires rétroactives pour des prestations déjà facturées et pour lesquelles on a pris en compte un MAC ou une classe de risque I ou II.

Pour éviter des échanges de courrier inutiles, nous vous recommandons de joindre à vos notes d'honoraires : 1. une copie du protocole d'anesthésie (impératif!) 2. mentionner ou joindre une copie de la décision de la CPI Nr 05051 3. mentionner ou joindre les directives d'application contraignantes des décisions de la CPI (NB : c'est la date de la facture qui est l'élément déterminant).

Pour les points 2 et 3 voir www.tarmedsuisse.ch, interprétation CPI, décisions de la CPI :

Caractère obligatoire: Conformément aux conventions-cadre TARMED, les décisions de la CPI sont contraignantes pour toutes les personnes qui utilisent la structure tarifaire TARMED.

Validité: En règle générale, les décisions de la CPI entrent en vigueur au moment de leur publication. La date de facturation est déterminante. Il n'est pas possible de procéder à une correction rétroactive sur la base d'une décision CPI.

B. FACURATION des produits anesthésiques selon TARMED

Il y a plus de 18 mois, la Société suisse des pharmaciens de l'administration et des hôpitaux (GSASA) appuyée par la SSAR, a demandé à l'office fédéral de la santé de régler formellement le droit de facturer selon la lettre du chapitre 28-3 les produits utilisés pour l'anesthésie (ainsi que d'autres médicaments utilisés en milieu hospitalier) qui ne sont pas sur la liste des spécialités. Hélas, nous devons vous annoncer, que jusqu'à présent nous n'avons obtenu aucune réponse de l'office fédéral concerné malgré plusieurs rappels de notre part. Nous appelons donc, tous nos membres de nous signaler instamment tout refus de prise en charge d'un médicament utilisé lors d'une anesthésie par un assureur au titre que ce médicament ne figure pas sur la liste des spécialités.

Schweizerische Gesellschaft
für Anästhesiologie und Reanimation

Société suisse d'anesthésiologie
et de réanimation

C. Projet SwissDRG

Le projet SwissDRG avance à grands pas. Il est entré dans la phase de fixation de la rémunération des séjours hospitaliers en fonction du diagnostic. Le service des tarifs de la FMH a par conséquent appelé au début de 2006 chacune des sociétés de spécialistes à participer à ce projet. Un groupe de travail a été formé ~~et~~ dans lequel la SSAR a deux délégués. Des informations complémentaires vous parviendront ultérieurement.

Formation postgraduée

L'année passée, 39 collègues ont demandé et obtenu le titre de spécialiste. La part des femmes se monte à 41% (n=19).

Le processus d'accréditation dirigé par la FMH a été mené à son terme avec succès par ~~toutes~~ les spécialistes. Des programmes ~~complets~~ de formation postgraduée ~~complets~~ ont été accrédités pour les 7 années à venir. Le conseiller fédéral P. Couchepin demande cependant l'introduction généralisée dans ces programmes de sujets sur l'éthique et l'économie. De plus, le fait que la formation des anesthésistes dure une année de plus que dans la plupart des pays européens (6 ans versus 5) est critiqué. ~~Il~~ en est de même pour le contenu ~~à la fois~~ de l'année ~~de disciplines~~ "non spécifiques" et ~~des~~ années spécifiques ~~de la~~ formation, contenu qui serait insuffisamment précisé. Pour cette raison, le comité directeur de la SSAR a soutenu la proposition d'un petit groupe de travail (Elisabeth van Gessel, Olivier Desponds, Albert Urwyler), ~~à savoir d'~~aborder précocement et stratégiquement ~~par un projet précis~~ les adaptations du concept de formation postgraduée en anesthésiologie.

Une présentation et une discussion ~~du projet~~ ont eu lieu le 1.6.2006 à l'hôpital de l'Île à Berne. Elisabeth van Gessel a présenté le projet à 20 représentantes et représentants d'hôpitaux de formation de différentes tailles et de toutes les régions du pays. Ce projet a été reçu favorablement par tous les participants. ~~Lors de la~~ discussion qui a suivi ~~a été dense et fournie~~. Le but ~~est de~~ d'obtenir un curriculum de haute qualité, moderne et eurocompatible. Pour pouvoir atteindre ce résultat, nous avons besoin de l'aide de tous ceux qui sont responsables de la formation postgraduée. Il a été décidé à Berne d'informer ~~les membres de la SSAR~~ par écrit et de demander la collaboration de toutes celles et ~~tous~~ ceux qui dirigent un ~~e-clinique~~ ~~service~~ proposant une formation postgraduée. Les documents d'information sont en train d'être rédigés et devraient pouvoir être expédiés ~~dans le~~ ~~au~~ courant de cet été. Lors du congrès annuel de la SSAR, en novembre 2006, nous vous informerons de la progression de ce projet.

Il semble que le nombre de *cours disponibles pour les examens radiologiques à fortes doses* est à nouveau suffisant à partir de l'été 2006 déjà, même en Suisse alémanique. Pour cette raison, il est probable que les dispositions transitoires (dispensation du suivi de tels cours pour l'obtention du titre FMH en Anesthésiologie) seront révoquées, et que le suivi de ces cours sera obligatoire dès le 1.1.2007.

Attestation pour la formation continue 2003-2005

La période pour l'envoi de l'auto-déclaration a ~~échoué~~ le 15 juin 2006. Parmi toutes le réponses reçues, nous allons procéder à un triage ~~avec et~~ ~~contrôle~~, ~~cela~~ lors des prochains mois. Quand ~~cette la~~ procédure sera terminée, ~~nous nous~~ ~~vous~~ enverrons les attestations de formation continue 2003-2005.

Information au patient

Les membres de la Swiss Association of Obstetric Anaesthesia (anciennement: Groupe d'intérêt pour l'anesthésie obstétricale de la SSAR) et de la Société Suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (SSGO) ont élaboré en commun une brochure d'information destinée ~~aux pour les~~ femmes enceintes: "*L'analgésie péridurale «pour le soulagement des douleurs liées à l'accouchement»*". Cette brochure est déjà disponible en ~~allemand~~ et en français et le sera prochainement en italien. Elle a été remarquablement réussie tant du point de vue du contenu que de la forme. Elle a été approuvée par la Fondation Organisation Suisse des Patients et Assurés (OSP) et peut être commandée à l'adresse suivante: www.bvconsulting.ch. Nous recommandons aux gynécologues-obstétriciens ~~ou aux~~ ~~anesthésistes~~ de distribuer cette brochure aux patientes déjà pendant la grossesse.

Projet AMDS

En 2005, le projet AMDS (Absolute Minimal Data Set) a été mis en ~~oeuvre~~ ~~oeuvre~~ ~~concrètement~~ pour la première fois. En mars 2006, l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) de l'Université de Lausanne a fourni le rapport général 2005 et l'a transmis au Comité de la SSAR. Les 38

Schweizerische Gesellschaft
für Anästhesiologie und Reanimation

Société suisse d'anesthésiologie
et de réanimation

départements et instituts participants ont pour leur part reçu des rapports séparés sur leurs propres données. Au niveau national 244'000 anesthésies ont été saisies et évaluées, ce qui correspond approximativement à un tiers de toutes les anesthésies effectuées en Suisse. En mai, ce rapport général et un questionnaire d'évaluation du projet AMDS ont été envoyés à tous les membres de la SSAR dont l'adresse de courrier électronique était connue. Nous prions tous ceux qui ne l'auraient pas encore fait de remplir le questionnaire et de le renvoyer au secrétariat.

Le comité remercie tous les membres qui participent à l'AMDS et l'ancien ADS. Ce projet a une grande importance pour notre société. Les responsables des centres d'anesthésie n'en faisant pas encore partie et encore intéressés par une participation en 2006, sont priés de s'annoncer à l'aide du formulaire se trouvant sur le site web de la SSAR sous la rubrique „Assurance Qualité “.

Projet CIRNET

L'abréviation CIRNET signifie *Critical Incident Reporting and Reacting Network*. Ce projet doit permettre à la plateforme CIRS de la SSAR d'effectuer un nouveau départ au niveau national. La base de ce projet fait suite à une résolution du comité de la SSAR en octobre 2005. Les membres de la SSAR ont été informés des principes de base du projet à l'assemblée générale à Interlaken en novembre 2005. De quoi s'agit-il?

CIRNET devrait permettre de tisser un lien entre les systèmes d'*incident reporting* établis localement dans les différents centres d'anesthésie de toute la Suisse. L'idée fondamentale est qu'un cas introduit à un niveau local et libéré à ce niveau, puisse être accessible à tous les membres de la SSAR via CIRNET par la création d'une interface facile d'utilisation, sans devoir être introduit une nouvelle fois sur la plateforme de la SSAR. Le projet a actuellement le statut de projet pilote et est poursuivi en collaboration avec la Fondation pour la Sécurité des Patients.

Association Outcome

L'association Outcome est une organisation pour l'assurance-qualité quiet effectue des mesures de la qualité des résultats (évaluation „mesure d'outcomes“). Pour l'instant, plus de 50 hôpitaux des cantons d'Argovie, Berne, Soleure et Zurich ainsi que différents hôpitaux d'autres cantons participent à ces mesures. Les instruments de mesure sont examinés et améliorés par des experts (p. ex. des anesthésistes) des hôpitaux concernés. Pour l'anesthésie, le thème „complications et plaintes périopératoires“ est établi; d'autres comme „ajournement d'opérations électives“ présentent également un intérêt. Le comité a été informé de ces activités par la responsable des mesures de qualité de l'association Outcome. Les instituts ou départements intéressés, peuvent s'informer sur le site web de cette association Outcome des possibilités de participation : www.vereinoutcome.ch.

Congrès annuels 2006 et 2007

Le congrès annuel 2006 aura lieu du 2 au 4 novembre à Interlaken. La Commission du congrès a une fois encore élaboré un programme très intéressant. Le congrès commence le jeudi après-midi 2.11.2006, par des colloques satellites de la Société Suisse-suisse-d'anesthésie pédiatrique (SSAP) et de la Swiss Association of Obstetric Anaesthesia (SAOA). Veuillez retenir la date de ce congrès annuel. Le congrès annuel 2007 sera organisé en collaboration avec la Société Suisse de Médecine Intensive (SSMI), ce qui fut le cas pour la dernière fois à Zurich en 1995. Il est prévu que la Société Suisse de Médecine d'Urgence et de Sauvetage (SSMUS) participe également à ce congrès commun. Il aura lieu du 1 au 3 novembre 2007 toujours à Interlaken, le centre des congrès de Fribourg prévu initialement étant trop petit pour un congrès de cette taille.

Délais pour les bourses et les prix

Le dernier délai pour le dépôt des candidatures pour le *Fonds SSAR pour la recherche et la formation* ainsi que pour l'*Abbott Anesthesia Prize 2006* est le **31 août 2006**. Les formulaires de demande se trouvent sur le site web de la SSAR: www.sgar-ssar.ch.

Le dernier délai pour le dépôt pour des candidatures des *ESA Grants and Fellowship Programmes* est le **15 septembre 2006**. Les informations et formulaires de demande se trouvent sur le site web de l'ESA: www.euroanesthesia.org.

Pour le comité

Thomas Pasch
Président